



Évreux, le 28/06/19

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : appel à la vigilance

Suite à une faible recharge hivernale des nappes du fait d'un déficit pluviométrie et des conditions climatiques, il est constaté une baisse progressive des débits notamment en tête des bassins versants.

C'est pourquoi, en application de l'arrêté cadre départemental du 26 juin 2019, le préfet de l'Eure a signé quatre arrêtés constatant le franchissement du seuil de vigilance et prescrivant les mesures de surveillance sur les bassins de **l'Iton Amont, Avre Amont, Calonne et Oison**.

A ce stade de prévention et d'information, aucune mesure de restriction n'est enclenchée. Cependant, une gestion économe avec une rationalisation des usages en cette période est vivement conseillée.

Pour toute information complémentaire sur le détail des mesures applicables :

- Site de la Préfecture de l'Eure : <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-eau-et-de-la-nature/Eau/Secheresse/>
- Site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr

